

LETTRE #7

DU SAGE LÉON-TRÉGOR

Novembre 2023

Les algues vertes commencent à faire parler d'elles en Bretagne dans les années 70. Depuis, elles sont malheureusement devenues indissociables du littoral breton, causant de nombreuses inquiétudes chez les acteurs locaux, autant sur le plan sanitaire, qu'écologique et économique. Il s'agit d'un enjeu fondamental de notre territoire et cet été, les échouages ont été particulièrement importants, notamment à cause des forts vents de nord est.

Cette Lettre d'Information permettra de reprendre les notions et données de base pour comprendre le phénomène des algues vertes, mais aussi de présenter les chantiers en cours sur le territoire.

Ces actions, portées par Morlaix Communauté et le Syndicat Mixte de l'Horn, sont menées en premier lieu par les exploitants agricoles dont je tiens ici à saluer les efforts.

Quotidiennement, accompagnés par les équipes de techniciens, ils testent, suivent, évaluent, en vue d'améliorer leurs pratiques et de participer à la reconquête du bon état des masses d'eau.

Sur le précédent Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV2), 68% des exploitations de la baie Horn Guillec et 58% de celles du Douron étaient engagées dans des actions de ce type pour respectivement 83% et 73% des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) de chaque baie. Comme l'expliquent les articles qui suivent, les agriculteurs sont désormais engagés dans un travail à la parcelle.

Grâce à ces efforts, les taux d'azote diminuent même si on observe des seuils. Les études scientifiques démontrent que les actions posées aujourd'hui auront un impact dans seulement 15 à 20 ans! C'est donc un travail de longue haleine qu'il s'agit de porter collectivement dans le temps.

Bonne lecture!

Guy Pennec Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor





Les algues vertes sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

Baies fermées et peu profondes + soleil + azote = algues vertes!

Les algues vertes se développent par une combinaison de facteurs. Quand elles sèchent sur les plages, elles peuvent dégager un gaz toxique appelé Hydrogène Sulfuré (H2S). D'avril à octobre, il est donc important de les ramasser, lorsque c'est possible.

Douron et Horn-Guillec: les deux baies algues vertes de notre territoire

Le phénomène touche de nombreux sites, parfois ponctuellement, parfois dans la durée. En Bretagne 86%* des échouages sont concentrés dans huit « baies algues vertes », reconnues par les services de l'Etat et, à ce titre, appuyées financièrement.

Deux de ces huit baies se trouvent sur le territoire du SAGE Léon-Trégor : la Baie du Douron et la Baie de l'Horn-Guillec, qui concentrent 3,5% des échouages en Bretagne, selon le CEVA* (85% des échouages sont en baie de Saint-Brieuc). L'aide financière allouée permet aux collectivités de mener des actions, qui se divisent en deux grands volets : les actions préventives, comme l'accompagnement des agriculteurs et les actions curatives, comme le ramassage. Depuis 2010, ces actions sont incluses dans des Plans appelés <u>PLAV</u> (Plans de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes). Le 3ème PLAV a été validé en octobre 2022 pour une durée de 5 ans.

Méthode et suivis

La grande nouveauté de ce Plan réside dans le fait que les 8 "baies algues vertes" sont devenues des <u>Zones Soumises à Contraintes Environnementale</u>s (ZSCE), ce qui implique notamment que les agriculteurs auront des obligations individuelles réglementaires de plus en plus fortes. Jusqu'à fin 2025, une phase dite "volontaire" leur permet en revanche d'être subventionnés pour mener certaines actions.

Le suivi des actions est réalisé avec des indicateurs spécifiques. Les deux principaux sont la concentration moyenne en nitrates des cours d'eau (exprimées en quantile 90, en mg/L) et le flux d'azote (exprimé en T/an).

Le budget consacré à ce Plan pour les trois premières années d'actions volontaires s'élève à **2 114 000 €** pour les 2 baies du SAGE Léon-Trégor.

- * En considérant l'ensemble des surfaces sur plage sur 2007 2020
- * En considerant l'ensemble des surfaces sur plage sur 2007 2020 * Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (https://www.ceva-algues.com)/



Bassins-versants algues vertes, territoires d'innovation

Dans la dernière Lettre d'Information du SAGE, nous présentions un dispositif mis en place en 2021 appelé « Paiement pour Service Environnemental » (PSE), qui encourage financièrement les agriculteurs à adopter des pratiques vertueuses afin de baisser les taux de nitrates.

Une idée nouvelle? Pas vraiment...

Dès 2014, le dispositif "Boucle Vertueuse" avait été imaginé par les agriculteurs du bassin versant du Douron, soutenus par Morlaix Communauté.

Le principe est simple : en fonction des progrés réalisés sur leur exploitation en vue de limiter les fuites d'azote sous leurs parcelles, les agriculteurs acquièrent des points qui sont convertis en enveloppe financière sous la forme de chèques. Ces derniers leur permettent ensuite de financer des prestations de travaux agro-environnementaux (épandage de précision du lisier et du fumier, entretien mécanique sous les clôtures, sur-semis de



Page de couverture de l'édition 2023 du chéquier "boucle vertueuse" (Morlaix Co)

prairie, désherbage mécanique du maïs) ou même de se faire remplacer afin de prendre des congés!

En plus d'une reconnaissance de leur contribution effective à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire, ce dispositif représente une incitation économique ou un allègement du temps de travail. Tout cela les encourage à toujours faire plus d'efforts.

La « Boucle Vertueuse » était donc un PSE avant l'heure!



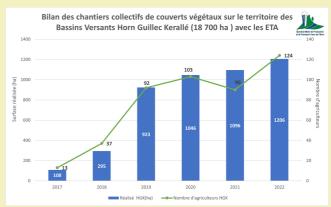
Piéger les nitrates avant les pluies d'automne

Dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la baie Horn-Guillec, les agriculteurs sont accompagnés sur 3 grands axes :

1. l'optimisation de la fertilisation; 2. l'aménagement des bords de cours d'eau et de zones humides et 3. la couverture précoce des sols. Ce 3ème axe existe depuis 7 ans et recueille une forte adhésion. On vous l'explique...

Il consiste à semer des végétaux (avoine, phacélie ou autre) entre deux cultures, afin d'absorber les nitrates du sol et préserver ainsi leur fertilité et la qualité de l'eau.

Si la réglementation impose de semer ce couvert végétal au 10 septembre dernier délai après une culture de céréales, plusieurs essais de la Chambre d'Agriculture démontrent que semer le couvert dès le 15 août évite le lessivage d'au moins 40 kg d'azote/ha! En effet, plus une plante se développe plus elle absorbe d'azote. Semer le couvert végétal plus tôt permet donc de piéger plus d'azote dans le sol avant que les pluies de l'automne ne viennent le lessiver



Bilan des chantiers collectifs de couverts végétaux sur la baie Horn-Guillec (SMH)

et n'entrainent les nitrates vers les nappes et les cours d'eau. C'est pourquoi le Syndicat Mixte de l'Horn mène depuis 2017 des chantiers collectifs de semis précoce de couvert végétal. Dans ce cadre, la prestation est prise en charge pour les agriculteurs qui sèment avant la date réglementaire du 10 septembre!

Dans le cadre des deux autres axes, plusieurs outils et dispositifs sont également proposés aux agriculteurs tels que des analyses d'azote du sol (programme *ETAP'azote*); des accompagnements individuels ou encore des aménagements de talus et de haies

(dispositif Breizh bocage).



SAGE Léon-Trégor CCI Aéroport / CS 27934 29679 Morlaix 02 98 62 39 46 www.paysdemorlaix.com

Avec le soutien financier de:





Pour en savoir plus :



Le site du CEVA

Les cartes intéractives de l'OEE

<u>Une vidéo sur la boucle vertueuse</u>

Directeur de la publication: Guy Pennec / Rédaction: Morlaix Communauté, Syndicat Mixte de l'Horn, SAGE Léon-Trégor / Photos: Morlaix Communauté, Syndicat Mixte de l'Horn, SAGE Léon-Trégor / Création de la maquette NorWest design / Mise en page SAGE Léon-Trégor